

---

Affaire suivie par : Clarisse GEORGES

## RAPPORT DE SYNTHESE

**CODE AGENT : L2179**

**Adresse :** 61 Lot Fleurs Tropicales - Chemin Neuf - 97114 - Trois-Rivières

**Date de naissance :** 13/04/1968 - **Age :** 57 ans

**Grade :** AGENT D'ENTRETIEN - **Catégorie :** C

**Collectivité / Etablissement :** Commune de Trois-Rivières

**Date d'entrée dans la collectivité :** 30/08/2004 **Date de titularisation :** 01/01/2006

**Motif de la saisine :** Reconnaissance d'une maladie professionnelle

**Détail de l'instruction :**

- Avis sur imputabilité au service d'une maladie déclarée par l'agent le 10/05/2021

**Historique Antécédents Instances Médicales :** 10/05/2021 au 09/11/2021 soit 6 mois de CLM en ART 3 puis reprise 10/10/2022

**Exposé de la situation et conclusion(s) d'expertise(s) du docteur ROCHE Marc en date du 15/01/2024 :**

Monsieur X, était peintre. A l'issue, de son congé de longue maladie, en 2022 , il a changé de poste, il est magasinier.

**Rappel des faits :** Depuis 2020, monsieur X présente, des douleurs de l'épaule droite dont les explorations vont retrouver à l'échographie du 25/06/2020 une tendinopathie du sous épineux droit , qui sera ensuite éliminée par l'IRM de l'épaule droite de décembre 2020.

Opéré de l'épaule droite en mai 2021, il est constaté en per opératoire une rupture partielle profonde du sus-épineux droit est séparée chirurgicalement et sans complication documentée à l'IRM de contrôle du 30/06/2022.

Il présente également au niveau de l'épaule droite un bec acromial agressif et une omarthrose gléno-humérale de l'épaule droite, et au niveau cervical une arthrose cervicale étagée C4-C5-C6 avec retentissement au niveau des trous de conjugaisons.

**En conclusion,** seule la stricte pathologie de tendinopathie du sus-épineux de l'épaule droite est bien constitutive d'une maladie professionnelle au titre du tableau 57A et cette pathologie est qualifiée de consolidée le 30/06/2022 sans justifier d'IPP.

Indépendamment monsieur X présente des autres pathologies tant de l'épaule droite que cervicale qui sont totalement indépendantes de la maladie professionnelle de tendinopathie du sus-épineux de l'épaule droite et qui ne relèvent pas de la législation des maladies professionnelles.